

## Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2013

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 11

**L'an deux mil treize le douze décembre**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MERCADIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 06 décembre 2013.

**Présents**: M. DUBRUN Jean-Philippe, M. AMIGUES Gérard, Mme DAUDÉ Simone, M. MORFOISE Alex, Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie, M. WILLANUEVA Jean-Noël, Mme RIGO Géraldine, Mme MASSANES-Pascaline, M. CAHORS Michel, M. CALVY Guy, M. RAYMOND Maxence, Mme GARIBAL Danièle.

**Absents excusés** M. DUBRUN Jean-Philippe (procuration à M. CALVY Guy), M. AMIGUES Gérard (procuration à Mme DAUDE Simone), M. MORFOISE Alex (procuration à Mme RIGO Géraldine) et M. RAYMOND Maxence.

**Absents non excusés** : Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie.

**Secrétaire de séance** : Mme RIGO Géraldine.

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au sein de la CCPL au 1<sup>er</sup> janvier 2014, Monsieur le Maire est autorisé à signer diverses conventions pour utilisation de locaux pour le fonctionnement du RAMi (Réseau d'Assistante Maternelles itinérant), de l'Office de Tourisme et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Participation solidaire à l'emploi d'un agent de la Communauté de Communes Lot Célé non reclassé au 1<sup>er</sup> janvier 2014. 3 communes se proposent de le recruter en sollicitant une participation minimisée des autres communes. Pour Limogne il s'agit d'un total de 15 185 € sur 10 ans.

Une nouvelle convention sera rédigée pour la bibliothèque avec tous les partenaires.

Lancement de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de l'aménagement des espaces publics : achat terrain et réalisation du parking ainsi que du parvis autour du nouvel espace culturel. Des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'Etat, la Région, le Département ainsi que des parlementaires.

Une convention va être passée avec notre nouveau partenaire « La Ruche » pour les 3 prochaines saisons culturelles.

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à raison de 6h20 hebdomadaire pour le périscolaire.

Convention avec le PNR pour restauration du puits du Sol de Fraysse. Coût pour la commune : 770,14 €.

La commune reprend la maîtrise d'ouvrage pour la création de l'espace culturel et complète les demandes de subventions déjà actées d'une nouvelle demande auprès des services de l'Etat.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier le prix de la nuitée au gîte sera de 12 €.

Le prix du mètre linéaire au marché sera de 1,20 €.

Plusieurs virements de crédits sont votés :

- 8000 € pour régler notre quote-part sur des travaux de voirie communs à Limogne et Lugagnac,
- 1130 € pour compléter les travaux effectués en régè,
- 100 000 € afin de démarrer la phase 1 des travaux d'aménagement des espaces publics,
- 800 € pour complément de travaux au presbytère,
- 5000 € pour travaux d'acoustique aux écoles.

La résiliation du bail emphytéotique Lot Habitat va être signée. La dette de 107 000 € peut être absorbée en une fois par autofinancement. Les crédits correspondants doivent être ouverts, le tout sera équilibré par l'emprunt contracté par la commune.

Participation à hauteur de 40% du coût restant à la charge des familles pour le voyage scolaire des élèves de 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège de Cajarc, et 50 € pour une élève inscrite au RPI Lot Célé.

Reconduction du régime indemnitaire pour 2014.

La séance est levée à 23h48.

Fait à Limogne en Quercy, le 18 décembre 2013

**Le Maire, Francis MERCADIER,**